



HONORAIRES DE TRANSACTION

Immeubles à usage d'habitations

Montant du bien	Honoraires TTC (charge vendeur)
Inférieur ou égal à 60 000 euros	6000 euros
De 60 001 euros à 99 999 euros	10 % du prix de vente
De 100 000 euros à 119 999 euros	9 % du prix de vente
De 120 000 euros à 199 999 euros	8 % du prix de vente
De 200 000 euros à 279 999 euros	7 % du prix de vente
De 280 000 euros à 328 999 euros	6 % du prix de vente
329 000 euros et plus	5 % du prix de vente

Terrains

10 % du prix de vente, avec minimum de 6000 euros

HONORAIRES DE LOCATION

Pour le locataire :

Locaux d'habitation (locataire) 13 euros ttc/m² (dans la limite du montant payé par le bailleur)

Visite du bien par le locataire 2.5 euros ttc/ m²

Constitution du dossier locataire : 3.5 euros ttc/m²

Rédaction du contrat de bail : 4 euros ttc/m

Réalisation et rédaction de l'état des lieux : 3 euros ttc /m²

Pour le bailleur : montant d'un mois de loyer hors charges

Locaux commerciaux 10 % du loyer triennale

HONORAIRES DE GESTION

7.2 % ttc des loyers charges comprises

Estimation : 168 euros ttc